

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Direction des personnels militaires  
de la gendarmerie nationale

**Décision n° 36114 du 23 mai 2019 portant attribution de la prime de haute technicité aux sous-officiers du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale**

NOR : INTJ1913833S

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense;

Vu le décret n° 54-539 du 26 mai 1954 modifié instituant une prime de qualification en faveur de certains officiers et militaires non officiers à solde mensuelle;

Vu le décret n° 2017-1005 du 9 mai 2017 portant diverses mesures d'amélioration de la condition du personnel militaire;

Vu l'instruction n° 31643/ARM/GEND/DPMGN/SDGP du 21 juin 2017 relative à l'attribution et au retrait de la prime de haute technicité pour les sous-officiers du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale;

Vu la circulaire n° 63084/GEND/DPMGN/SDGP/BPSOCSTAGN du 23 août 2018 relative à l'attribution et au retrait de la prime de haute technicité aux sous-officiers du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale au titre de l'année 2019;

Vu le bordereau d'envoi n° 91877/GEND/DPMGN/SDGP/BPSOCSTAGN du 17 décembre 2018,

Décide:

Article 1<sup>er</sup>

La prime de haute technicité est attribuée aux sous-officiers du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale, dont le nom figure ci-après, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2019.

<b>Aouadi</b> Nora	NIGEND : 210447	NLS : 8 065 523
<b>Pacholak</b> Sandrine	NIGEND : 199 394	NLS : 8 046 726
<b>Morvan</b> Séverine	NIGEND : 213 430	NLS : 8 067 813

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 23 mai 2019.

Pour le ministre et par délégation :

*Le général de division,  
directeur du personnel militaire  
de la gendarmerie nationale,*

O. DE OLIVEIRA